



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 13/10/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**.

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **06/10/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence)
Messieurs François NAVIS, Alain TENEBA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN, Charles, Rolly, Salif FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames, Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Monsieur Jean-Claude MAES

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

POUVOIR : Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-10-13/ 09 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des mobilités,

Considérant qu'en 2018, le gouvernement s'est fixé pour objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens au niveau national d'ici 2024. Avec la parution du plan national vélo et la mise en place d'un fonds « **mobilités actives** », il encourage notamment la multiplication des schémas directeurs cyclables à l'échelle des territoires et agglomérations moyennes.

Considérant que la Communauté de Communes est lauréate en septembre 2021 de l'Appel à projets « **AVELO 2** » lui permettant de se doter d'un schéma directeur cyclable,

Considérant que l'efficacité des déplacements à vélo en termes de parcours, de trafic et d'occupation du sol sont indéniables,

Considérant le lancement par la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), d'un schéma directeur intercommunal, nécessaire au développement progressif d'un maillage de pistes cyclables cohérent, hiérarchisé et valorisé. La CCMG a bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études « **EGIS** » pour la réalisation de ce schéma,

qui répond aux ambitions fixées par les élus pour le territoire. Ce document stratégique fixe à court, moyen, et long terme de grandes orientations permettant le déploiement d'un réseau cyclable favorisant des déplacements sécurisés et continus, ainsi que des actions et services complémentaires à mettre en place (stationnement, signalétique et jalonnement, communication).

Considérant la définition d'une stratégie pour les 6 prochaines années dans le cadre de ce schéma directeur vélo. Cette stratégie est en effet le résultat d'une démarche partenariale avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire, Région, Département, Routes de Guadeloupe, Communes, Union vélocipédique de Marie-Galante (UVMG), en associant également les habitants de l'île via une enquête,

Considérant que le projet stratégique a été décliné au travers d'actions qui à lui-même fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI),

Considérant que l'ensemble du Schéma Directeur Cyclable a été présenté en comité de pilotage le 20 septembre 2023,

Par cette délibération, le conseil communautaire est invité à approuver le Schéma Directeur Cyclable de Marie-Galante et à s'engager à le mettre en œuvre en ce qui concerne les actions dépendant de sa maîtrise d'ouvrage.

La CCMG souhaite faire de Marie-Galante un territoire « **A Vélo** » en favorisant les déplacements doux pour limiter l'usage de la voiture. En s'appuyant sur un schéma directeur cyclable, le territoire s'équipera en pistes cyclables sécurisés pour rejoindre les points stratégiques de l'île.

Toutes les initiatives favorisant le vélo (classique ou VAE) seront accompagnées : économie circulaire et privée, animation, évènements...

L'intention est de faire de Marie-Galante un territoire « A Vélo » en favorisant les déplacements doux pour limiter l'usage de la voiture. En s'appuyant sur un schéma directeur cyclable, le territoire s'équipera en pistes cyclables sécurisés pour rejoindre les points stratégiques de l'île. Toutes les initiatives favorisant le vélo (classique ou VAE) seront accompagnées : économie circulaire et privée, animation, évènements...

L'élaboration de documents d'études est un préalable indispensable pour poser la stratégie d'aménagement et lever tous les freins aux mobilités actives.

Pour ce faire, la Communauté de Communes se dotera d'un schéma directeur cyclable qui constituera la feuille de route de déploiement des actions d'aménagement et d'animation à conduire sur Marie-Galante. Le projet est financé au travers du programme « Avelo2 » dont la collectivité est lauréate des 4 axes de développement :

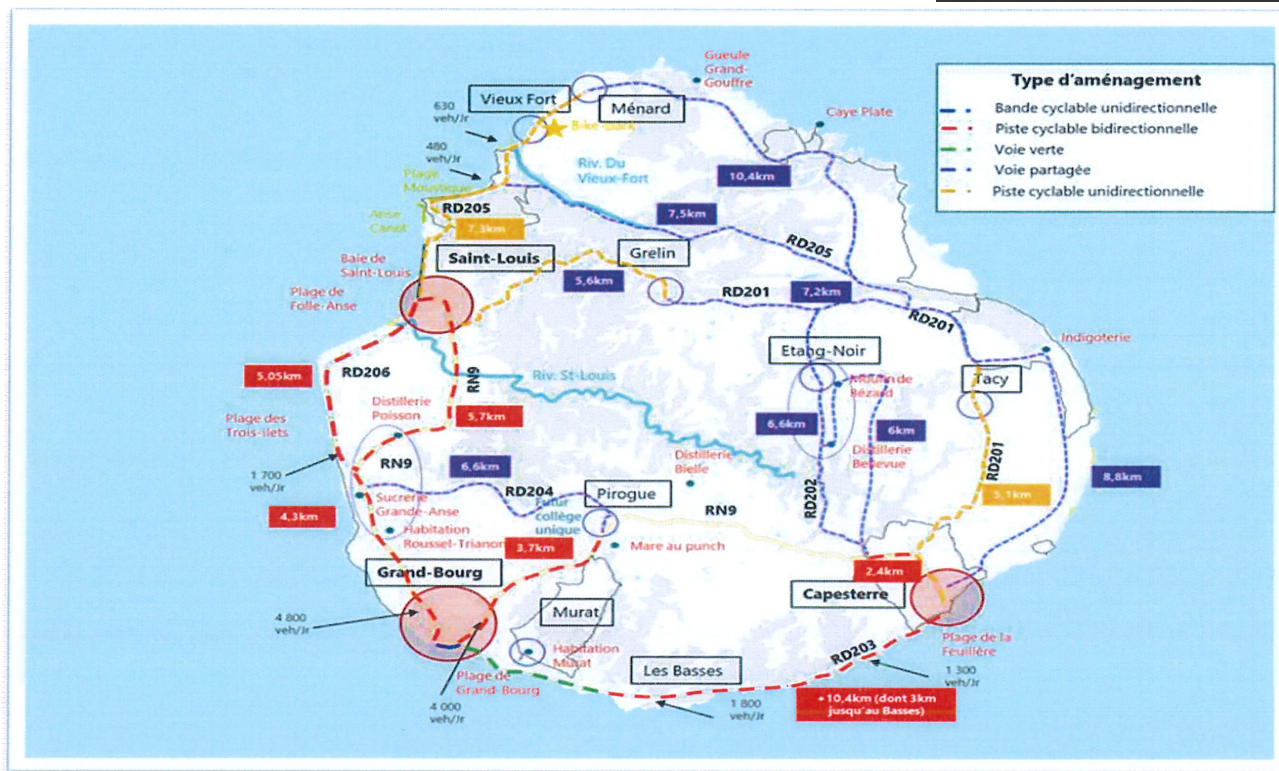
- Axe 1 : études
- Axe 2 : équipement
- Axe 3 : actions de promotion et de communication
- Axe 4 : ingénierie

La Communauté de Communes de Marie-Galante souhaite engager une démarche volontaire d'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Le prestataire chargé de la réalisation de ce schéma est le groupe « **Egis** », fort d'une solide expérience dans le domaine de gestion de projets d'aménagement cyclable, notamment dans les outre-mer.

Le marché avait pour objet l'animation, la concertation et la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CCMG. Cette mission globale se décline autour de trois phases :

- Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic problématisé
- Phase 2 : Elaboration d'un ou plusieurs scénarios de développement du réseau cyclable d'intérêt communautaire
- Phase 3 : Déclinaisons opérationnelles du scénario retenu

Ainsi, la stratégie est de faire de Marie-Galante un territoire pilote des mobilités actives :



La stratégie territoriale qui sous-tend ce document cadre destiné à accélérer la transition écologique du territoire consacre un axe entier à la mobilité décarbonée, avec une orientation spécifique en faveur du développement des voies de mobilités douces et la promotion des modes actifs de déplacement.

En l’absence de politique vélo définie à l’échelle de l’EPCI, l’élaboration d’un schéma directeur intercommunal est aujourd’hui une nécessité pour parvenir au développement progressif d’un maillage cohérent, hiérarchisé, sécurisé et valorisés. Ce document de planification et de programmation permettra d’élaborer à l’échelle du territoire une politique partagée de promotion du vélo, dans un contexte de répartition des compétences complexe.

Synthèse du PPI :

Travaux	Coût du Programme HT	Coût Programme TTC
Travaux - Aménagement Pistes	18 071 475,00 €	19 607 550,38 €
* GRAND-BOURG-CAPESTERRE RD 203	2 564 000,00 €	
GRAND-BOURG-ST LOUIS RN9 + RD206 (Hyp Haute 5 800 000)	5 800 000,00 €	
* GRAND-BOURG-PIROGUE RN9 (Hyp Haute 860 500)	850 000,00 €	
* CAPESTERRE-TACY RD201 (Hyp Haute 2 752 500)	2 752 500,00 €	
*SAINT-LOUIS-VIEUX-FORT (HYP HAUTE 2 647 500)	2 647 500,00 €	
CAPESTERRE-FONDS-MOUDAT (HYP HAUTE 364 500)	364 500,00 €	
CAPESTERRE-CHEMIN DES GALETS	475 000,00 €	
* SAINT-LOUIS-GRELIN RD201 (Hyp Haute 918 000)	926 000,00 €	
Aménagements Centre Bourg	56 900,00 €	68 280,00 €
Etude	285 287,50 €	337 775,00 €
Schéma Directeur	39 750,00 €	43 128,75 €
Étude de Faisabilité	55 725,00 €	66 871,25 €
Étude Maîtrise d’Œuvre	189 812,50 €	227 775,00 €
Travaux - Autres	1 064 500,00	1 277 400,00

Calendrier prévisionnel de financement

Travaux	Coût du Programme HT	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Travaux - Aménagement Pistes	18 071 475,00 €	-		3 614 295,00 €	3 614 295,00 €	3 614 295,00 €	3 614 295,00 €	3 614 295,00 €
* GRAND-BOURG-CAPESTERRE RD 203	2 564 000,00 €							
GRAND-BOURG-ST LOUIS RN9 + RD206 (Hyp Haute 5 800 000,00 €)	5 800 000,00 €							
* GRAND-BOURG-PIROGUE RN9 (Hyp Haute 860 500)	850 000,00 €							
* CAPESTERRE-TACY RD201 (Hyp Haute 2 752 500)	2 752 500,00 €							
* SAINT-LOUIS-VIEUX-FORT (HYP HAUTE 2 647 500)	2 647 500,00 €							
CAPESTERRE-FONDS-MOUDAT (HYP HAUTE 364 500)	364 500,00 €							
CAPESTERRE-CHEMIN DES GALETS	475 000,00 €							
* SAINT-LOUIS-GRELIN RD201 (Hyp Haute 918 000)	926 000,00 €							
Aménagements Centre Bourg	56 900,00 €	20 000,00 €	36 900,00 €					
Etude	285 287,50 €							
Schéma Directeur	39 750,00 €	39 750,00 €						
Étude de Faisabilité	55 725,00 €		55 725,00 €					
Étude Maîtrise d'Œuvre	189 812,50 €			37 962,50 €	37 962,50 €	37 962,50 €	37 962,50 €	37 962,50 €
Travaux - Autres	1 064 500,00							

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour, et 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Schéma Directeur Cyclable de Marie-Galante,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan prévisionnel d'investissement lié à cette opération,

ARTICLE 3 : DIRE que ce PPI sera amendé en fonction des études complémentaires qui seront réalisées,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la présidente à solliciter les financements complémentaires notamment de l'Etat, L'Europe, le Conseil Régional, le Conseil Départemental pour la mise en œuvre du schéma,

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 13/10/2023
- l'affichage le 13/10/2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr MARYSE ETZOL

